



Avis sur les résultats préliminaires de la campagne agricole 2014-2015 au Sahel et en Afrique de l'Ouest

La campagne agricole 2014-2015 a été caractérisée par une installation tardive. Malgré une meilleure répartition spatio-temporelle de la pluviométrie en août et Septembre, des déficits prononcés ont persisté dans la partie Ouest du Sahel (Cap vert, Mauritanie, Sénégal, Gambie et Guinée Bissau) et par endroits au Mali, au Niger et au Tchad. Dans ces zones, de nombreux cas de ressemis ont été signalés, et des cas d'abandons de parcelles notamment en Gambie et Guinée Bissau. Sur le plan hydrologique, les écoulements, faibles en mai et juin, se sont normalisés en juillet, août et septembre à l'image de la pluviométrie. Cependant, les niveaux des crues sont inférieurs à la moyenne dans les zones rizicoles de submersion sur les fleuves Niger et Sénégal. Ce qui pourrait avoir des incidences sur les cultures de saison sèche. La situation phytosanitaire est globalement calme. Cependant, les oiseaux granivores ont causé des dégâts importants sur les céréales dans les provinces de Soum et de Sourou au Burkina Faso.

Concernant la situation pastorale, après une soudure prolongée, le rétablissement des pluies en juillet a permis une amélioration des pâturages et des niveaux de remplissage des points d'eau en fin de saison des pluies. Toutefois, une transhumance précoce a été signalée en Mauritanie, au Sénégal, au Bénin et au Tchad. En perspective, l'insécurité dans le Nord Mali, le Nord Est du Nigeria et la République Centrafricaine risque de perturber les circuits habituels de transhumance.

Concernant la production agricole régionale, les chiffres prévisionnels n'incluent pas le Mali et le Niger. La production céréalière prévisionnelle totale est estimée à 48 510 000 tonnes. Elle est en hausse de 4% par rapport à celle de l'année dernière et de 8% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ce niveau de production cache, néanmoins, des disparités d'un pays à l'autre. Des baisses importantes de plus de 32 % sont enregistrées dans les pays du Sahel Ouest, et des hausses de plus de 9% dans les pays côtiers. Comparées à la moyenne des cinq dernières années, les productions de riz (14 809 000 tonnes), et de maïs (18 094 000 tonnes) ont connu respectivement des hausses de 25% et 12%. Par contre, la production de mil (3 891 806 tonnes) connaît une baisse de 29%. Les productions d'arachide (5 818 620 tonnes), de manioc (84 086 000 tonnes), d'igname (63 463 000 tonnes) et de taro (4 840 000 tonnes) connaissent respectivement une hausse de 5%, 7%, 20% et de 92%. La production de niébé (3 652 584 tonnes) demeure stable (-1%).

S'agissant des marchés, les indices FAO des prix des produits alimentaires notamment ceux des céréales ont considérablement baissé depuis le mois juin à cause des bonnes perspectives au niveau de l'offre mondiale de céréales et des bons niveaux de stocks. Toutefois, les prix du blé et des céréales secondaires ont entamé une légère hausse en octobre du fait des retards de récolte aux États-Unis pour le maïs et de la dégradation des perspectives en Australie pour le blé. Au niveau régional, les marchés sont caractérisés par un bon niveau d'approvisionnement et une relative stabilité des prix des principales céréales. Ceci est dû au niveau important des stocks commerçants et producteurs dans le Bassin Centre¹, au niveau de production globalement moyen à bon dans les principaux bassins (Centre et Est) et au bon différentiel de prix entre les pays exportateurs et les pays importateurs. Cela a contribué au maintien des flux transfrontaliers (Bassin Est). Cependant, les prix restent élevés au niveau du bassin commercial Ouest et sur certains marchés du Niger, du Tchad et du Mali. Ceci pourrait limiter la capacité d'accès aux denrées alimentaires des ménages pauvres et très pauvres qui dépendent du marché. Par ailleurs, la fermeture des frontières, à cause de l'épidémie à virus Ebola,

¹ Bassin Est : Bénin, Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun ; Bassin Centre : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo ; Bassin Ouest : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Léone et Libéria.

réduit les flux transfrontaliers et la fréquentation des marchés dans le bassin Ouest. Cela entraîne des baisses de revenus des populations rurales et urbaines aussi bien dans les pays touchés que dans les zones transfrontalières des pays voisins. Les prix du bétail sur les marchés sont en hausse d'au moins 15% par rapport à la moyenne des 5 dernières années, mais en baisse par rapport à l'année passée.

La situation nutritionnelle est toujours préoccupante notamment dans le Sahel. En effet, les résultats des enquêtes nutritionnelles de juin-juillet et août-septembre 2014, indiquent un niveau de malnutrition aigüe globale au-dessus du seuil d'alerte (10%) dans 26 départements ou régions répartis en Mauritanie, au Sénégal, au Mali, au Niger et au Tchad et un niveau au-dessus du seuil d'urgence (15%) dans 6 localités en Mauritanie, au Sénégal, au Niger et au Tchad. Au Nigeria, l'enquête nutritionnelle, conduite en janvier 2014, faisait ressortir 3 Etats au-dessus du seuil d'alerte et 3 autres au-dessus du seuil d'urgence. Par ailleurs, selon l'UNICEF, 890 000 enfants de moins de 5 ans malnutris aigus sévères ont été admis de janvier à octobre 2014.

L'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle fait ressortir qu'aucune zone n'est observée en urgence ou en état de famine selon la classification du Cadre Harmonisé. Cependant, entre octobre et décembre 2014, 10 départements ou régions sont en situation de crise alimentaire et nutritionnelle en Gambie, en Guinée Bissau, au Sénégal et au Tchad. Dans l'ensemble des pays analysés, 3 026 000 personnes se trouvent en situation de crise ou d'urgence et particulièrement en Gambie, en Guinée Bissau, au Sénégal et au Tchad. Entre janvier et mars 2015, du fait de l'épuisement précoce des stocks, de la hausse localisée des prix des denrées alimentaires, de la détérioration des termes de l'échange et de l'érosion des moyens d'existence des ménages pauvres et très pauvres, la crise alimentaire et nutritionnelle pourrait toucher près de 4 208 000 personnes dans 27 zones au Burkina Faso, en Gambie, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad.

D'octobre à décembre 2014, un total de 153 départements ou régions, regroupant 14 530 000 personnes, sont en insécurité alimentaire sous pression (phase 2). Ce niveau d'insécurité alimentaire pourrait toucher 15 900 000 personnes réparties dans 172 départements ou régions entre janvier et mars 2015. Dans la plupart des cas, l'insécurité alimentaire de type phase 2 (sous pression) est due aux impacts combinés des facteurs structurels (en particulier la forte croissance démographique, la pauvreté, la malnutrition chronique), des mauvaises récoltes, de l'insécurité civile, et du niveau élevé des prix des denrées alimentaires. Ces populations sous pression ont besoin d'actions de renforcement de leur résilience et/ou de réhabilitation pour prévenir une détérioration excessive de leurs moyens d'existence et leur basculement en situation de crise. A cela s'ajoute 3 200 000 déplacés et réfugiés en fin octobre 2014 contre 1 200 000 en janvier 2014 selon OCHA. Ces chiffres du Cadre Harmonisé ne prennent pas en compte la Côte d'Ivoire, le Nigeria et les pays touchés par l'épidémie à virus Ebola (Guinée, Liberia et Sierra Leone).

Dans les pays affectés par Ebola, les informations préliminaires indiquent une baisse de la production agricole et de la demande, une perturbation du fonctionnement des marchés, une détérioration des moyens d'existence, une baisse du pouvoir d'achat des ménages, un risque de dégradation de la situation nutritionnelle en raison des difficultés d'accès à une alimentation en quantité et qualité suffisantes et aux services sociaux de base.

Compte tenu de tout ce qui précède, la réunion recommande :

Aux Etats :

- Elaborer et mettre en œuvre rapidement des plans d'assistance aux populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Faire une évaluation des interventions en vue d'améliorer les outils de ciblage et l'efficacité des interventions ;

- Poursuivre les actions de renforcement de la résilience des populations pauvres dans les zones en phase sous pression, notamment, en mettant en œuvre les plans résilience pays ;
- Renforcer la surveillance, la prévention et la prise en charge de la malnutrition tout en agissant aussi sur ses causes structurelles ;
- Apporter des réponses adéquates et harmonisées pour assister et réhabiliter les zones affectées par la maladie à virus Ebola ;
- Prendre les mesures préparatoires nécessaires pour mieux anticiper les impacts de la propagation de l'épidémie sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Prendre des mesures pour faciliter la transhumance transfrontalière et les flux des produits agricoles ;
- Accélérer la formalisation des Cellules nationales chargées de la mise en œuvre du cadre harmonisé ;
- Prendre des dispositions pour assurer le financement durable des dispositifs nationaux d'information et de suivi des flux transfrontaliers ;
- Vulgariser à grande échelle les résultats des prévisions saisonnières pluviométriques et hydrologiques auprès des producteurs pour leur permettre de mieux planifier leurs activités agropastorales et de renforcer leur résilience face aux chocs hydro météorologiques ;
- Renforcer les capacités des systèmes nationaux d'information sur les productions horticoles, halieutiques et animales en vue d'établir notamment des bilans alimentaires complets.

Aux dispositifs régionaux d'information

- Prendre des dispositions concertées pour suivre et évaluer l'impact de la maladie à virus Ebola dans les pays touchés et dans la région ;
- Renforcer la veille sur la situation pastorale et les marchés.

A l'UEMOA et la CEDEAO

- Soutenir les dispositifs nationaux d'information spécifiquement dans les pays touchés par Ebola ;
- Assurer la cohérence entre les différentes initiatives/outils développés dans la région ainsi que les réponses ;
- Soutenir les pays dans la prévention, la prise en charge des malades d'Ebola et le renforcement des moyens d'existence des ménages affectés.

Message de solidarité à l'endroit des pays affectés par l'épidémie à virus Ebola

La réunion, solidaire aux populations des pays affectés par l'épidémie à virus Ebola, lance un appel à l'ensemble des pays, aux organisations régionales et aux partenaires techniques et financiers pour soutenir tous les efforts en cours en vue d'éradiquer l'épidémie et de réduire les impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Fait à Dakar, le 20 novembre 2014